



CONSEIL DES AMBASSADEURS DE L'EXPÉRIENCE

*La mémoire d'hier pour construire demain,
l'expérience au service de l'avenir*

FICHE DE CANDIDATURE

Votre candidature

Le Conseil municipal des aînés est une instance consultative composée de citoyens seniors qui mettent leur expérience au service de la commune. Il formule des propositions et des avis, relaie les besoins de la population et contribue à la vie locale, au lien social, aux échanges intergénérationnels ainsi qu'à la préservation de la mémoire et du patrimoine buguois.

Appel à candidatures : du 15 septembre au 15 octobre

1. Identité et coordonnées

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal / Ville :

Téléphone :

Courriel :

2. Conditions de candidature

- ☐ J'ai plus de 65 ans.
- ☐ Ma résidence principale est située au Bugue.
- ☐ Je souhaite m'impliquer dans la vie de la commune.

3. Votre profil et votre expérience

Profession / ancienne profession, activités associatives, engagements, savoir-faire ou expériences que vous souhaitez partager :

4. Vos motivations

Pourquoi souhaitez-vous rejoindre le Conseil des Ambassadeurs de l'expérience ? Quels sujets ou projets vous tiennent particulièrement à cœur ?

5. Pièces à joindre et dépôt du dossier

- Copie de la carte nationale d'identité.
- Lettre de candidature et de motivation précisant votre profil et votre expérience.

Le dossier peut être remis à la mairie par voie postale, en mains propres ou par voie numérique.

Composition du Conseil : 12 personnes + une liste de réserve • mandat équivalent à celui du conseil municipal • minimum de 2 réunions par an.

6. INFORMATION RGPD - DONNÉES PERSONNELLES

Responsable du traitement	MAIRIE DU BUGUE - 1, place de l'Hôtel de Ville - 24260 LE BUGUE - Tél : 05 53 02 75 80 - Mail : mairie@lebugue.fr
Finalités	Gérer l'inscription, organiser le fonctionnement, l'accueil et la sécurité, contacter le candidat en cas de besoin et assurer le suivi administratif et la promotion de l'activité.
Données collectées	Identité et âge du/de la candidat(e), coordonnées et informations strictement nécessaires à l'organisation.
Base juridique	Pour l'inscription : la base juridique est le consentement. Pour la diffusion d'images : consentement distinct.
Caractère obligatoire	Les données indispensables à l'inscription sont nécessaires pour participer. Les données ou autorisations facultatives sont clairement indiquées.
Destinataires	Agents habilités de la Ville et, si nécessaire, personnes intervenant pour l'organisation de l'activité dans la limite de leurs attributions. Les données ne sont pas vendues.
Durée de conservation	Données d'inscription : durée du mandat de la personne inscrite . Données liées au droit à l'image : pendant la durée de l'autorisation, puis retrait/suppression des usages futurs dans la mesure du possible.
Vos droits	Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données entré en vigueur le 25/05/2018 et à la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez d'un droit de retirer à tout moment votre consentement, en vous adressant à la mairie du Bugue, 1 place de l'Hôtel de Ville, 24260 LE BUGUE , ou par mail : mairie@lebugue.fr .
Exercer vos droits	Vous pouvez exercer vos droits sur vos propres données en remplissant le formulaire dédié auprès de la mairie du Bugue ou en contactant le délégué à la protection des données : ATD 24, 175 rue Martha Desrumaux, 24000 PERIGUEUX ou dpd.mutualise@atd24.fr .

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

7. DÉCLARATION ET SIGNATURE

Je certifie l'exactitude des renseignements fournis et avoir pris connaissance des informations ci-dessus. Je comprends que l'autorisation de droit à l'image est facultative et distincte de la candidature.

Nom et prénom du/de la candidat(e) : _____

Fait à : _____ Le : ____ / ____ / 2026

Signature :



AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

Document distinct de la candidature

Document distinct de la candidature

Cette autorisation n'est pas nécessaire pour déposer une candidature. La prise et la diffusion de l'image identifiable d'une personne nécessitent son accord. Le présent document précise les supports, la finalité et la durée de cette autorisation.

Je soussigné(e),, autorise la Ville du Bugue à me photographier et/ou me filmer dans le cadre des activités du Conseil des Ambassadeurs de l'expérience et à utiliser mon image uniquement pour valoriser et informer sur les activités municipales, notamment sur :

- les supports imprimés de la Ville : affiches, journal municipal, bilan d'activité ;
- le site internet officiel de la Ville ;
- les comptes officiels de la Ville sur les réseaux sociaux.

Jusqu'à la date de fin de mandat, sauf retrait demandé avant cette date. Aucune utilisation commerciale ni cession à des tiers à des fins commerciales n'est autorisée.

MON CHOIX

■ J'AUTORISE

■ JE N'AUTORISE PAS

Nom et prénom du/de la
candidat(e) : _____

Fait à : _____ Le : ____ / ____ / 2026

Signature :

Remarque : l'autorisation peut être retirée pour les usages futurs. Le retrait ne permet pas nécessairement de récupérer les supports déjà imprimés ou les publications déjà diffusées.